



La Bourse Maritime
1 place Lainé
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 79 35 91
contact@ramureavocats.fr

PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EI Monsieur Patricio DOS SANTOS
Entrepreneur individuel
Domicilié : 67, Chemin des grandes terres,
33490 VERDELAIS

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Patricio DOS SANTOS, viticulteur, entrepreneur individuel, né le 8 mars 1971 à JOINVILLE (52), de nationalité portugaise, domicilié 67, Chemin des grandes terres, 33490 VERDELAIS,

Ayant pour avocat, la **SELARL RAMURE AVOCATS**, représentée par **Maître Alexandre BIENVENU**, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y demeurant 1 Place Lainé - La Bourse Maritime - 33000 BORDEAUX.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

I. RAPPEL SUR L'ACTIVITE ET L'ORIGINE DES DIFFICULTES

A. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Dénomination sociale :	Monsieur Patricio DOS SANTOS
Forme juridique :	Entrepreneur individuel
Siège social :	67, Chemin des grandes terres, 33490 VERDELAIS
Activité principale :	Culture de la vigne
Date d'immatriculation :	14 juin 2021
SIREN :	401 845 011
Code APE :	0121Z
Téléphone :	06 30 57 53 72
Adresse électronique :	patriciods@aol.com

B. HISTORIQUE, ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. HISTORIQUE ET ACTIVITE

Après avoir exercé différentes professions indépendantes (not. Chauffeur de taxi), Monsieur Patricio DOS SANTOS s'est reconverti dans le domaine agricole en faisant l'acquisition en 2021 d'une exploitation viticole située sur les communes de CADILLAC-SUR-GARONNE et SAINTE-CROIX-DU-MONT.

L'acquisition a été faite en nom propre par Monsieur Patricio DOS SANTOS, qui est donc propriétaire exploitant de 22 hectares de vignes AOC côtes de Bordeaux.

Monsieur Patricio DOS SANTOS, aidé par son épouse avec qui il est marié sous le régime de la séparation de biens, produit et commercialise ses vins principalement sous le nom « Château Les

Guyonnets », AOC Premières Côtes de Bordeaux (rouge), Cadillac Côtes de Bordeaux (rouge) et Sainte Croix du Mont (blanc).

Adhérent du Syndicat des Vignerons indépendants, les vins de la propriété sont principalement commercialisés auprès d'une clientèle de particuliers et de cavistes, par l'intermédiaire notamment de salons.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires de l'exploitation est ainsi essentiellement constitué par la vente en France aux particuliers de sa production en bouteilles pour un montant de 71 131 euros.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élevait à 101 391 euros mais il était constitué en partie d'une vente de vin en vrac au négoce, dont Monsieur Patricio DOS SANTOS ne souhaite plus dépendre.

Depuis 2021, la vente aux particuliers apparaît en constante progression.

Selon déclaration de récolte pour la campagne 2023, fortement impactée par la pression de mildiou, Monsieur Patricio DOS SANTOS a récolté seulement, 5 HL/ Ha.

Au titre des deux précédentes campagnes, ses rendements étaient plus importants :

Campagne 2022 : 12,5 HL/ Ha

Campagne 2021 : 19 HL/ Ha

Il en résulte que les rendements sont donc impactés par les aléas climatiques.

Pour l'aider, il employait un salarié.

2. ORIGINE DES DIFFICULTES

Monsieur Patricio DOS SANTOS connaît des difficultés liées :

- A un chiffre d'affaires encore insuffisamment développé, bien qu'en progression constante et constitué désormais exclusivement de vente de vins en direct ;
- Aux aléas climatiques qui impactent lourdement sa production et ont augmenté ses coûts de production ;
- Aux charges sociales trop importantes du fait de la masse salariale détenue anciennement par l'ancien propriétaire.

En effet, le précédent propriétaire qui n'exploitait pas directement, avait embauché trois salariés pour gérer l'exploitation, mais dans la mesure où Monsieur Patricio DOS SANTOS, qui a dû reprendre les contrats de travail lors de l'achat de la propriété en 2021, gère directement l'exploitation avec l'aide bénévole de son épouse, certains postes salariés ne sont plus justifiés, raison pour laquelle une rupture conventionnelle a été actée au début de l'année 2024 avec l'une des salariées, Madame Ana COUFFITE.

Face à ses charges, les résultats de l'exploitation étaient déficitaires :

- CA au 31 décembre 2023 : 71 131 euros ; résultats : - 183 911 euros ;
- CA au 31 décembre 2022 : 101 391 euros ; résultats : - 64 491 euros.

C'est pour bénéficier d'un temps suffisant aux fins de mener à bien la réorientation de son modèle économique de son activité et anticiper la baisse de commercialisation que Monsieur Patricio DOS SANTOS a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

C'est dans ce contexte que Monsieur Patricio DOS SANTOS a déposé, auprès du Tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 6 septembre 2024 une demande d'ouverture de redressement judiciaire.

C'est ainsi que par jugement du 6 septembre 2024, le Tribunal judiciaire de BORDEAUX a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur Patricio DOS SANTOS et a désigné :

- Madame Marie-Aude DEL BOCA en qualité de juge-commissaire ;
- La SCP SILVESTRI-BAUJET représentée par Maître BAUJET en qualité de mandataire judiciaire.

La durée initiale de la période d'observation a été fixée à six mois, mais Monsieur Patricio DOS SANTOS a été reconvoqué à une audience intermédiaire le 15 novembre 2024 au cours de laquelle la période d'observation a été poursuivie jusqu'au 21 février 2025.

Par jugement en date du 28 mars 2025, la période d'observation a été renouvelée pour 6 mois à compter du 6 mars 2025, soit jusqu'au 5 septembre 2025.

Par jugement en date du 5 septembre 2025, le Tribunal judiciaire de BORDEAUX a prorogé la période d'observation jusqu'à la fin de la période culturale.

II. SITUATION SOCIALE

Il n'emploie aucun salarié.

III. RESULTAT ET TRESORERIE AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION

En 2024, les résultats de Monsieur Patricio DOS SANTOS étaient les suivants :

- CA : 97.841,00 euros
- Résultat d'exploitation : -7.602,00 euros

(Pièce n°1 – bilan comptable de 2024)

Ces éléments reflètent à la fois une progression du chiffre d'affaires et une réduction des charges d'exploitation, principalement celles liées à la masse salariale.

En effet, Monsieur Patricio DOS SANTOS a été contraint de procéder à une réduction significative des effectifs hérités de l'ancien propriétaire, ce qui, dans un premier temps, a entraîné pour lui des coûts importants au titre des charges sociales.

Durant le reste de la période d'observation, soit du 1er janvier 2025 à ce jour, les résultats ont été les suivants :

(Pièce n°2 – Comptabilité de la période d'observation, à venir)

Enfin, à date, le solde de trésorerie est de 666,40 €.

(Pièce n°3 – Solde de trésorerie)

IV. PREVISIONNELS D'ACTIVITE

Sur le plan de l'activité, Monsieur Patricio DOS SANTOS poursuit le développement de la production et de la commercialisation de vin.

Alors qu'auparavant l'intégralité de la production était écoulee en vrac auprès de négociants, il œuvre désormais, depuis le rachat, à diversifier les débouchés en favorisant la commercialisation en bouteilles et en renforçant la visibilité de l'exploitation par une participation accrue à divers salons.

V. PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

A. ETAT DES CREANCES DECLAREES

Le passif retenu est le suivant :

	Après Vente immeuble	
Montant du passif déclaré		
Montant du passif réel (à vérifier)	986 001	656 001
Factures de moins 500€	1519,21	1519,21
AGS	38370,23	
Montant passif plan	946 111	654 481

(Pièce n°4 – Projet de plan)

B. LES CREANCES A REMBOURSER A L'ADOPTION DU PLAN

Doivent obligatoirement être remboursées à l'adoption du plan les créances superprivilégiées, les créances inférieures à 500€ ainsi que les frais de procédure.

- Les créances superprivilégiées, correspondant au montant avancé par l'AGS, s'élèvent à 38 370,23 euros
- Les créances inférieures à 500€ représentent un montant total de 1519,21€ ;
- Les frais de justice n'ont pas encore été intégralement calculés, ils seront donc déclarés pour mémoire.

C. PROPOSITION DE PLAN

Au vu des éléments susmentionnés, il est proposé un plan progressif sur 13 ans comme suit :

- Pacte 2026 : 1%
- Pacte 2027 : 2%
- Pacte 2028 : 5%
- Pacte 2029 : 5%
- Pacte 2030 : 5%
- Pacte 2031 : 7%
- Pacte 2032 : 9%
- Pacte 2033 : 9%

- Pacte 2034 : 11%
- Pacte 2035 : 11%
- Pacte 2036 : 11%
- Pacte 2037 : 12%
- Pacte 2038 : 12%

(Pièce n°5)

Monsieur Patricio DOS SANTOS a choisi de présenter un plan progressif principalement pour deux raisons :

- L'absorption progressive des charges sociales résultant des ruptures successives de contrats de travail ;
- L'augmentation progressive du développement de la commercialisation de ses vins en bouteilles ;

Ainsi, sur la base du passif raisonnablement admis et de tout ce qui a été dit précédemment, les différents remboursements de Monsieur Patricio DOS SANTOS s'établiraient de la manière suivante :

CREANCES REGLEES A L'ADOPTION DU PLAN	Créances inférieures à 500€	1519,21€
	Créances superprivilégiées	38 370,23 €
	Frais de procédure	Pour mémoire
CREANCES INTEGREES AU PLAN	Paieement par annuités progressives sur 13 ans	654 481 € (A titre indicatif)

L'échéancier de remboursement à respecter par Monsieur Patricio DOS SANTOS sur les treize prochaines années dans le cadre du plan de redressement judiciaire serait donc le suivant, étant précisé que :

- Les pourcentages avancés sont certains ;
- Les sommes sont données à titre indicatif, sous réserve de l'état du passif effectivement déposé et du calcul des intérêts.

	TAUX	ANNUITES	CAF PREVISIONNELLE
2026	1%	6 545 €	8 368 €
2027	2%	13 090 €	17 171 €
2028	5%	32 724 €	37 181 €
2029	5%	32 724 €	36 434 €
2030	5%	32 724 €	35 680 €
2031	7%	45 814 €	48 885 €
2032	9%	58 903 €	62 644 €
2033	9%	58 903 €	63 396 €
2034	11%	71 993 €	77 640 €
2035	11%	71 993 €	76 876 €
2036	11%	71 993 €	76 105 €
2037	12%	78 538 €	84 326 €
2038	12%	78 538 €	83 539 €

Face aux résultats dégagés par Monsieur Patricio DOS SANTOS au cours de la période d'observation, eu égard au prévisionnel envisagé sur les sept prochaines années, il apparaît qu'il est à même de rembourser les échéances prévues au cours de son plan de redressement.

PAR CES MOTIFS
PLAISE AU TRIBUNAL

*Conformément aux dispositions des articles L 631-19 et L626-1 et suivants du Code de commerce,
Vu les pièces versées,*

➤ **ACCUEILLIR** favorablement la proposition de plan de redressement présentée par Monsieur Patricio DOS SANTOS consistant au :

- Remboursement sans remise, ni délai conformément aux dispositions de l'article R626-34 du Code de commerce des créances admises dont le montant maximal est de 500,00€ ainsi que des frais de procédure ;
- Remboursement des autres créances (échues et à échoir) en 13 pactes annuels progressifs, le premier pacte intervenant à la date anniversaire de l'homologation du plan comme suit :
 - Pacte 2026 : 1%
 - Pacte 2027 : 2%
 - Pacte 2028 : 5%
 - Pacte 2029 : 5%
 - Pacte 2030 : 5%
 - Pacte 2031 : 7%
 - Pacte 2032 : 9%
 - Pacte 2033 : 9%
 - Pacte 2034 : 11%
 - Pacte 2035 : 11%
 - Pacte 2036 : 11%
 - Pacte 2037 : 12%
 - Pacte 2038 : 12%

➤ **HOMOLOGUER** en l'état le présent plan de redressement.

**Sous toutes Réserves,
Dont Acte.**

Fait à Bordeaux,
Le 9 septembre 2025,

Maître Alexandre BIENVENU

PIECES VENANT A L'APPUI DU PROJET DE PLAN :

Pièce n°1 : Bilan comptable 2024

Pièce n°2 : Comptabilité de la période d'observation

Pièce n°3 : Solde de trésorerie

Pièce n°4 : Le projet de plan

Pièce n°5 : Etat du passif déposé